

# OFFICIER DE CARRIÈRE

## Le concours d'entrée à l'École navale

### ⚓ Le métier

L'École navale forme les officiers de carrière de la Marine nationale. Les officiers de Marine ont vocation à assurer des fonctions d'encadrement et de commandement au sein des unités opérationnelles (navires de combat, sous-marins, flottilles de l'aéronautique navale, commandos marine, plongeurs...).

Issu de la filière « énergie », vous occuperez des fonctions d'ingénieur :

- Pour la mise en œuvre et la conduite des systèmes propulsifs et de production d'énergie classique et nucléaire ;
- Pour la mise en œuvre du soutien opérationnel et logistique des opérations aéronavales.

Issu de la filière « opérations », vous assurerez :

- La conduite de bâtiments de surface, de sous-marins, de commandos, d'aéronefs ;
- La conduite d'opérations aéronavales ;
- Des fonctions d'ingénieur pour la mise en œuvre des systèmes d'armes et des systèmes de navigation.

### ⚓ La Formation

La formation théorique et pratique, comprend 6 semestres et s'organise autour de trois axes fondamentaux :

- **Formation maritime** : navigation, manœuvre et gestion globale du navire, production d'énergie, propulsion du navire, maîtrise des sinistres et préservation des capacités de combat ;
- **Formation humaine et militaire** : aguerissement, leadership, enseignement en sciences humaines et au management en situation complexe. L'apprentissage de l'anglais est prépondérant et la pratique d'une seconde langue vivante obligatoire ;
- **Formation aux métiers de l'ingénieur** : thématiques maritimes et navales (acoustique sous-marine, systèmes d'information et de modélisation, génie maritime et génie énergétique).

**Diplôme** : l'École navale délivre un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieur et un master « Milieu maritime et sécurité de la navigation ».

**Durée** : trois ans, dont un semestre embarqué au sein du groupe école d'application des officiers de Marine (la mission « Jeanne d'Arc »).

**Lieu** : idéalement implantée au sud de la rade de Brest, sur le site de Lanvéoc-Poulmic (29).



# OFFICIER DE CARRIÈRE

## Le concours d'entrée à l'École navale

### ⚓ Le concours

- Pré-inscriptions sur le site [www.scei-concours.fr](http://www.scei-concours.fr) au dernier trimestre de l'année N-1 sur la banque de concours Centrale-Supélec ;

**⚠** Visite médicale auprès d'un médecin militaire obligatoire pour être autorisé à concourir ;

- Épreuves écrites en mai de l'année N. Les écrits sont ceux du concours Centrale-Supélec ;
- Admissibilité prononcée en juin ;
- Épreuves d'admission spécifiques à Paris (orales et sportives) de mi-juin à mi-juillet ;
- Admission prononcée en 2<sup>ème</sup> quinzaine de juillet ;
- Incorporation à l'École navale fin août de l'année N.

*Le candidat admis est nommé élève-officier à son incorporation, aspirant au 1<sup>er</sup> septembre de l'année N+1, enseigne de vaisseau 2<sup>ème</sup> classe le 1<sup>er</sup> août de l'année N+2 et enseigne de vaisseau de 1<sup>ère</sup> classe le 1<sup>er</sup> août de l'année N+3.*

### Conditions pour s'inscrire au concours :

- ✓ Être de nationalité française ;
- ✓ Avoir accompli la journée de défense et citoyenneté (ex-JAPD) ;
- ✓ Avoir 22 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours ;
- ✓ Être issu d'une CPGE MP, PC ou PSI.



Plus d'informations sur :

[www.ecole-navale.fr](http://www.ecole-navale.fr)

**ETREMARIN.FR**

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux

facebook

[www.facebook.com/Ecole.navale](http://www.facebook.com/Ecole.navale)

twitter

@ecole\_navale